



PÔLE RÉGIONAL
D'ÉCONOMIE SOCIALE
DE LA CAPITALE-NATIONALE

Mémoire du Pôle régional en économie sociale de la Capitale-Nationale

**en lien avec le Projet gouvernemental de
Loi-cadre sur l'économie sociale au Québec**

**Présenté par le
Pôle régional en économie sociale
de la Capitale-Nationale**

**à la Commission de l'aménagement du territoire de
l'Assemblée nationale du Québec**

Mai 2013

Introduction

Depuis plus de douze ans, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale¹ s'est appuyée sur différentes tables de concertation : comité régional en économie sociale (CRES) et par la suite, en janvier 2005, par le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale (PRESCN). Aujourd'hui, c'est le Pôle qui assume les mandats de promotion de l'économie sociale, de concertation de ses membres et de soutien à la pérennité des entreprises d'économie sociale, en liaison directe avec la CRÉ.

Ces instances ont aussi pour mandat de faire des recommandations au gouvernement concernant la définition, les critères et les projets d'économie sociale. La volonté de se concerter et de promouvoir l'économie sociale sur une base territoriale existe ainsi depuis plus d'une douzaine d'années dans la région de la Capitale-Nationale.

Le Pôle, la seule table intersectorielle en économie sociale, est devenu un lieu de concertation régionale reconnu et souhaité par les entreprises d'économie sociale et les réseaux de soutien. Les partenaires terrain ont affirmé leur volonté de maintenir un espace de concertation, formé majoritairement d'entreprises d'économie sociale et ouvert à tous les secteurs d'activité.

Le Pôle regroupe 27 membres provenant d'horizons différents. La plupart d'entre eux (soit près d'une vingtaine) représentent des entreprises provenant de divers secteurs d'activité. D'autres sont des organismes actifs dans le développement local, les centres locaux de développement par exemple, alors que d'autres agissent au sein d'instances du secteur public et leur mission vient supporter, en quelque sorte, celle des entreprises d'économie sociale; c'est le cas, notamment, d'Investissement Québec, du Centre de santé et de services sociaux de la Capitale et du Forum jeunesse de la région de la Capitale-Nationale. Le Pôle accueille en outre des personnes issues de groupes communautaires ou syndicaux. Enfin, deux ministères du gouvernement du Québec y sont représentés soit le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Évoluant sur un vaste territoire, le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale est une table de concertation dynamique qui se distingue par son sens de l'innovation, ainsi que par sa capacité à mobiliser ses différents partenaires et à réaliser des projets d'envergure. S'appuyant sur l'expertise de ses membres, il cherche à promouvoir une forme d'économie qui tend de plus en plus à prendre place au côté de l'économie privée et de l'économie publique. Effectivement l'économie sociale constitue une alternative viable aux problèmes économiques rencontrés aujourd'hui.

Dans le contexte actuel, scandales financiers, corruption, collusion, l'économie sociale peut contribuer plus que d'autres à la mise en place d'un développement durable et soutenable. Nous pensons que celle-ci apporte une contribution spécifique, mais surtout que cette dernière peut également inspirer les autres secteurs à mieux faire tout en étant aussi performants. Par ces principes de gouvernance partagée, elle agit comme un bon rempart aux risques de dérapage éthique. Car, qu'on se le dise en ce moment dans notre société, il règne un climat de morosité et de non-confiance envers nos modèles économiques dits plus traditionnels, et cet environnement agit comme un important frein au développement économique. L'économie sociale se pose, selon

¹ Autrefois sous l'appellation du Conseil régional de concertation et de développement de Québec

nous, comme une alternative crédible à l'économie marchande dans le développement des communautés.

Nous saluons l'initiative du gouvernement du Québec d'implanter une loi-cadre en économie sociale, mais nous tenons à rappeler au gouvernement qu'il y a environ une vingtaine d'années, l'économie sociale était au coeur de notre projet de société. Effectivement, nous avons qu'à nous rappeler le développement de réseaux d'entreprises en aide domestique et des centres de la petite enfance. Après toutes ces années, le fait de reconnaître l'économie sociale comme un important acteur économique permettra à plusieurs entreprises de passer à l'étape de croissance.

L'impact de l'économie sociale dans la région de la Capitale-Nationale²

La région de la Capitale-Nationale est particulièrement bien pourvue en entreprises d'économie sociale. En 2009, on y répertorie 645 entreprises. La très grande majorité d'entre elles, soit 80 %, sont situées dans la ville de Québec, alors que 6,7 % sont implantés dans Portneuf et 5,1 % dans Charlevoix. Les autres se répartissent un peu partout sur le reste du territoire de la région.

Des 645 entreprises répertoriées, 237 sont des entreprises associatives (soit 36,7 %), 338 (52,4 %) des coopératives non financières et 54 (8,4 %) des coopératives financières ou des mutuelles, seize entreprises (2,5 %) n'avaient pas de statut déterminé.

Les secteurs d'activité où ces entreprises se concentrent sont essentiellement ceux de l'habitation, des garderies, des arts et de la culture, ainsi que du recyclage et de la récupération. Les entreprises sont également présentes dans plusieurs autres secteurs d'activité économiques tels que l'aide à domicile, l'insertion sociale et professionnelle, les services funéraires, etc.

La présence des entreprises d'économie sociale génère un nombre important d'emplois dans la région, soit plus de 7 400. À toutes fins pratiques, il y aurait trois femmes salariées pour un homme. Les femmes se retrouvent plus souvent que les hommes dans les secteurs où il est nécessaire d'accorder une attention particulière aux personnes, qu'il suffise de penser aux garderies ou à l'aide à domicile par exemple. Les femmes sont aussi nombreuses dans les services financiers où le rapport avec les usagers est important. Le régime d'emploi à l'embauche (temps plein, temps partiel, sur appel), enfin, ne comporte pas de différence significative entre les hommes et les femmes.

C'est donc avec un vif intérêt que le Pôle régional en économie sociale de la Capitale-Nationale participe à cette commission parlementaire pour l'adoption d'une loi-cadre sur l'économie sociale et, nous souhaitons, d'un plan d'action gouvernemental dans un futur rapproché.

² Les informations de cette section sont tirées d'une étude d'Yvan Comeau intitulée *Réalités et dynamiques régionales de l'économie sociale. La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches*, Éditions Vie économique, collection Recherche, Montréal, 2009.

L'économie sociale : des modèles d'affaires collectifs, et parfois hybrides

Le Pôle régional en économie sociale de la Capitale-Nationale adhère à une définition large et inclusive de l'économie sociale. Le Pôle est favorable à regrouper sous un même « parapluie », sans distinction de mode de tenure, ces pratiques entrepreneuriales innovantes et collectives afin de les reconnaître, mais surtout de les faire connaître, de les appuyer dans leur développement par l'entremise de politiques publiques suivies et d'un plan d'action structuré et durable. Les membres du Pôle se rallient donc à la définition employée dans le projet de loi no 27, article 3.

Recommandation no 1 :

Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale adhère à une définition large et inclusive de l'économie sociale. Les membres du Pôle se rallient donc à la définition employée dans le projet de loi no 27, article 3.

Une économie innovante et distributrice de richesse

Nous sommes d'avis que la définition de l'économie sociale se doit de demeurer inclusive pour prendre en compte la diversité des modèles qu'elle génère. La Loi devrait toutefois insister davantage sur la vision solidaire sous-tendue par l'économie sociale, et notamment sa visée inclusive, qui laisse place à l'innovation et à l'hybridation des modèles entrepreneuriaux. L'entreprise collective, selon les milieux qui la définissent, a la capacité de créer ses propres modèles, qui peuvent être autre chose qu'une coopérative, mutuelle ou association. Ce qu'il faut préserver et la Loi le fait déjà, c'est le caractère collectif de l'entreprise et son ancrage territorial, incluant la place essentielle de la société civile dans sa construction.

Le Pôle croit que cette diversité est essentielle afin de répondre aux aspirations et aux besoins des collectivités, et ce, dans tous les secteurs d'activité.

Recommandation no 2 :

Le Pôle encourage le gouvernement à adopter une vision solidaire sous-tendue par l'économie sociale, et notamment sa visée inclusive, qui laisse place à l'innovation et à l'hybridation des modèles entrepreneuriaux.

La force des acteurs de l'économie sociale

Le projet de loi propose *la mise en place d'une Table des partenaires en économie sociale*. Le Pôle est d'avis que le Chantier de l'économie sociale ainsi que le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) ont certes développé une expertise reconnue et respectée en matière d'économie sociale au Québec. Il est toutefois essentiel de reconnaître l'importance du travail réalisé au niveau régional par les acteurs terrains, pour le développement, la promotion et la reconnaissance de l'économie sociale. Les ententes spécifiques, issues de concertation régionale jouent un rôle déterminant pour la réalisation d'actions à cet égard. Le Gouvernement du Québec ne peut pas se priver de la connaissance fine que les acteurs terrains ont de

leurs milieux et de la précieuse expertise qu'ils apportent pour un développement en adéquation avec les réalités régionales et les besoins. Rappelons que la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* a institué les CRÉ comme les « interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional » et en fait ses mandataires pour la conclusion de ces ententes spécifiques.

De plus, le dernier *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif* (2008) reconnaît le rôle des CRÉ dans la structuration des réseaux d'économie sociale sur une base régionale. Ce plan note que : « Les entreprises et les intervenants en économie sociale se sont regroupés, sur une base régionale qui correspond au territoire de la Conférence régionale des élus, au sein d'instances appelées *Pôles régionaux d'économie sociale* ». Plusieurs de ces Pôles, reconnus par leur CRÉ depuis plusieurs années, ont obtenu un soutien sous différentes formes (financier, prêt de ressources humaines ou matérielles, etc.). C'est le cas notamment du PRESCN depuis 12 ans. Les Pôles ont aussi conclu des ententes de partenariat avec le Chantier de l'économie sociale, constituant de ce fait une interface entre la région et ce réseau national.

Au regard de la qualité des acteurs régionaux existants, le Pôle régional en économie sociale de la Capitale-Nationale croit que le gouvernement gagnerait à utiliser l'ensemble des forces vives dans les milieux. Dans cette optique, nous recommandons donc d'intégrer à la Table des partenaires les accompagnateurs des entreprises d'économie sociale que sont les Conférences régionales des élus (CRÉ), les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), les Centres locaux de développement (CLD), les Coopératives de développement régional (CDR), et les réseaux qui représentent les entreprises d'économie sociale dans différents secteurs et les Pôles régionaux. Ces acteurs connaissent leur secteur et leur région; ils constituent donc des partenaires-clés dans l'élaboration des différentes politiques publiques.

Recommandation no 3 :

Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale recommande d'intégrer à la Table des partenaires les accompagnateurs des entreprises d'économie sociale que sont les Conférences régionales des élus (CRÉ), les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), les Centres locaux de développement (CLD), les Coopératives de développement régional (CDR), et les réseaux qui représentent les entreprises d'économie sociale dans différents secteurs et les Pôles régionaux.

Adaptation et accès équitable aux programmes et mesures

L'économie sociale génère annuellement des revenus de plus 1,6 G\$ et plus de 7 400 emplois dans la Capitale-Nationale. Ces chiffres, tirés du *Portrait de l'économie sociale dans la région de la Capitale-Nationale*, démontrent sans nul doute que l'économie sociale est une réalité économique incontournable qui contribue de façon significative au développement de notre région.

En conséquence, l'économie sociale est une composante à part entière de la structure économique de la région et doit pouvoir accéder à des programmes et des moyens financiers adaptés à ses besoins et à son potentiel de croissance. De là, l'importance que chaque ministère soit concerné et partie prenante de la loi-cadre.

Recommandation no 4 :

Le Pôle recommande que chaque ministère soit concerné et partie prenante de la loi-cadre.

Les ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale : un levier du développement de l'économie sociale

Au cours des cinq dernières années, l'aide financière du MAMROT, par les ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale dans tout le Québec, a permis de consolider les actions des pôles régionaux en faveur des entreprises d'économie sociale. C'est un premier pas non négligeable; mais à hauteur de 50 000 \$ annuellement par région, cette contribution n'est pas suffisante. Pour nous, le soutien direct aux entreprises d'économie sociale qui ont des projets d'envergure régionale est essentiel. Depuis 2005, la CRÉ de la Capitale-Nationale a investi plus d'un demi-million de dollars, tout en soutenant la coordination du Pôle, les locaux et les frais afférents et autres services mutualisés. Cet investissement a porté la valeur de la première entente à près d'un million de dollars et permis de dégager des marges pour investir dans des projets structurants et cela de concert avec nos partenaires. En effet, depuis la mise en œuvre de l'entente en économie sociale dans la Capitale-Nationale en 2010, nous observons un impact significatif et positif auprès du modèle « économie sociale » dans la région.

Pour illustrer cela, le Pôle a commandé un sondage qui est en quelque sorte venu lui donner raison. D'après les résultats de ce coup de sonde réalisé en 2011, la notion d'entreprise d'économie sociale semble plaire, voire susciter de l'intérêt, les organisations fonctionnant selon ces principes gagneraient à mieux se faire connaître, près des deux tiers [65 %] des répondants ayant affirmé qu'ils modifieraient leurs habitudes d'achat s'ils connaissaient les entreprises d'économie sociale de leur quartier ou secteur. Les entreprises d'économie sociale ont donc reçu la confirmation que leur modèle plaît et surtout qu'il répond aux besoins de la population. C'est maintenant à elles de se faire connaître et reconnaître.

Nous sommes très fiers de ce soutien, mais nous souhaitons faire plus. Les projets structurants ne manquent pas. Nous recommandons ainsi que le plan d'action gouvernemental comprenne un renouvellement des ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale et qu'elles soient gérées par les CRÉ. Nous recommandons que les montants soient bonifiés pour permettre un déploiement plus important de la concertation et de la promotion de l'économie sociale.

La CRÉ de la Capitale-Nationale, par le biais de son Pôle, n'est pas qu'un lieu de concertation, elle est un lieu d'action. Nous croyons donc qu'il est essentiel de conserver ce levier si important pour le développement de nouveaux projets et d'avoir des moyens pour travailler au développement de l'économie sociale.

Recommandation no 5 :

Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale recommande que le plan d'action gouvernemental comprenne un renouvellement des ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale, qu'elles soient gérées par les CRÉ et que les montants soient bonifiés.

Adapter les programmes aux enjeux sociaux et économiques de la Capitale-Nationale

La région de la Capitale-Nationale a bien amorcé depuis quelques années la diversification de son économie. En effet, la région résistait mieux à la dernière crise économique que le reste du Québec, la situation économique actuelle tranche de façon radicale avec celle qui prévalait depuis la crise des années quatre-vingt-dix. La santé économique de la région est actuellement l'une des meilleures au Québec. La croissance accélérée de la population depuis 2006 vient récemment de dépasser la moyenne québécoise (ISQ 2010). La jeune génération est plus entreprenante et les leaders locaux ont développé une vision plus intégrée du développement des territoires. Bref, la région se classe aujourd'hui comme l'une de celles qui présentent les meilleures perspectives de développement économique au Québec. Cette performance de la région ne doit pas cependant occulter les réalités de précarité financière et de pauvreté et cela même au travail. La croissance est donc inégale sur l'ensemble du territoire. Effectivement, les MRC de l'Est sont en légère décroissance avec des taux de -0,4 pour mille (Charlevoix) et de -1,9 pour mille (Charlevoix-Est), il s'agit toutefois d'une amélioration significative de la situation puisque la décroissance de ces MRC était plus forte dans les années antérieures.

Ainsi les principaux enjeux, tel qu'indiqué dans le plan quinquennal de développement de la région de la Capitale-Nationale pour 2012-2017, se définissent comme suit :

- Le rehaussement du poids démographique de la région face à l'ensemble du Québec;
- La rétention des jeunes de 25 à 39 ans;
- L'adaptation du vieillissement;
- L'augmentation du nombre de personnes immigrantes et l'intégration de celles-ci dans la vie économique et sociale.

Comme les entreprises d'économie sociale permettent la prise en charge de services de proximité qui s'avère très importante, pour ne pas dire essentiel, pour la vitalité des territoires, le Pôle recommande donc que l'économie sociale soit reconnue comme un levier performant incontournable au développement régional.

Recommandation no 6 :

Le Pôle recommande que les programmes et mesures soient adaptés aux réalités de l'économie sociale, et que celle-ci soit reconnue comme un levier performant incontournable au développement régional

La commercialisation et la croissance des entreprises d'économie sociale

Depuis plusieurs années, le Pôle se préoccupe d'accroître l'achat de produits et services des institutions publiques auprès des entreprises d'économie sociale. Créer les conditions pour que les entreprises d'économie sociale de la Capitale-Nationale puissent avoir accès aux marchés publics ou pour établir des partenariats avec le secteur public n'est pas chose facile. Parfois, un appel d'offres spécifie d'entrée de jeu que les OBNL ne sont pas admissibles. D'autre fois, l'exigence de déposer une caution importante pour soumissionner à un appel d'offres est un frein important pour les entreprises d'économie sociale. En mars dernier, nous interpellions différents ministères afin de porter à leur attention des impacts négatifs possibles concernant l'application de certaines mesures dans l'octroi des contrats. Afin d'illustrer nos propos, nous vous présentons le cas d'une entreprise qui se retrouve confrontée à cette situation.

En effet, *Recyclage Vanier* une entreprise d'insertion à forte valeur sociale qui se spécialise dans la destruction de documents confidentiels est un parfait exemple d'un partenariat public-économie socialement rentable. Sans une connaissance fine de la rentabilité sociale et de son impact dans sa collectivité, il sera difficile d'adapter les programmes et mesures aux réalités de ces entreprises. Ce qui risque fortement d'exclure l'entreprise d'économie sociale des marchés publics. La dimension de mixité est une des caractéristiques essentielles de l'économie sociale. Dans une société qui aujourd'hui souffre de trop de cloisonnements et fonctionne encore souvent en silo, l'économie sociale encourage l'articulation entre les divers acteurs et entre les financements publics et privés.

Vous comprendrez donc que nous avons accueilli avec satisfaction, en décembre 2012, l'adoption de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* qui lève un obstacle systémique, en permettant à un organisme public de conclure un contrat avec « une personne morale de droit privé » et non uniquement avec « une personne morale de droit privé à but lucratif ». La loi vient mettre fin à l'exclusion des OBNL, coopératives ou mutuelles dans les processus d'octroi de contrats publics. Mais afin de ne pas freiner la croissance d'une entreprise d'économie sociale, lors de l'ouverture d'appel d'offres, il faut prendre en compte l'impact social qu'elle génèrera dans sa communauté.

Ceci illustre l'importance de repenser les lois et les règles administratives pour le développement de l'économie sociale au Québec. La loi-cadre est un premier pas pour s'assurer que les entreprises d'économie sociale ne sont plus exclues, de façon implicite ou explicite, des processus d'octroi des contrats publics, des programmes ou des mesures mis de l'avant par le gouvernement. Nous recommandons au gouvernement de faire preuve de vigilance dans la révision de ses lois et règles administratives pour ne pas introduire d'autres distorsions pour l'économie sociale, cela par la mise en place d'outils de suivi d'impact et d'indicateurs rigoureux liés à ses lois et règles.

Lorsqu'il est question de l'accès aux marchés publics pour les entreprises d'économie sociale, plusieurs évoquent la concurrence déloyale pour contrecarrer l'attribution de contrats de gré à gré ou la création de partenariats avec les entreprises d'économie sociale. Notons, dans un premier temps, qu'il ne s'agit pas de donner un accès privilégié aux entreprises d'économie sociale à des marchés publics, mais plutôt de s'assurer qu'il n'y ait pas de règles ou de critères qui les discriminent d'emblée.

Par ailleurs, les politiques de gestion contractuelle pourraient tenir compte d'autres critères que celui du plus bas soumissionnaire conforme. N'y aurait-il pas lieu d'envisager l'inclusion de critères sociaux (par exemple l'insertion en emploi, les retombées pour la communauté ou d'autres critères) dans la grille de pointage pour l'octroi des contrats, comme cela se pratique sur le marché européen, pourtant fortement libéralisé? En effet, faire affaires avec l'économie sociale, ce n'est pas seulement acheter un bien ou un service, c'est aussi soutenir des entreprises collectives qui, par leur mission et leur fonctionnement, ont des retombées multiples pour la communauté (économiques, culturelles, environnementales) et ne sont pas délocalisables. Ainsi, de la même façon qu'une marge préférentielle d'au plus 10 % peut être accordée à un fournisseur qui se conforme à une norme ISO ou une spécification liée au développement durable (*Article 37 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*), ne pourrait-on pas envisager de telles règles pour tenir compte de la valeur ajoutée de l'économie sociale et de ses retombées pour la communauté?

Pour s'avérer un succès, la mise en œuvre de telles mesures doit comprendre un accompagnement fourni aux donneurs d'ordres. En effet, même lorsque la loi permet les ententes de gré à gré avec les OBNL, peu importe, le montant, il y a peu de contrats d'envergure qui s'octroient de cette façon dans la réalité.

Nous encourageons le gouvernement à poursuivre sa campagne promotionnelle, *l'économie sociale, j'achète !* qui a pour objectif d'engager les organismes publics, parapublics et municipaux à s'approvisionner davantage auprès des entreprises d'économie sociale. Cette campagne devrait être une occasion d'outiller les donneurs d'ordre quant aux possibilités de faire affaires avec les entreprises d'économie sociale, dans le respect des lois et règles et sans prêter flanc à la critique.

Le Programme d'infrastructure pour l'entrepreneuriat collectif (PIEC)

Le *Programme d'infrastructure pour l'entrepreneuriat collectif (PIEC)* a été lancé depuis près de deux ans et est doté d'un fonds de 10 millions de dollars sur trois ans pour l'ensemble du Québec.

En date du 31 mars 2013, seulement deux entreprises de la Capitale-Nationale ont pu bénéficier de ce programme pour un montant total de 424 891 \$. Ce n'est pourtant pas faute de projets d'infrastructures et d'immobiliers collectifs. Mais, les normes du programme sont si contraignantes que le PIEC ne répond pas ou peu aux besoins des entreprises d'économie sociale de la Capitale-Nationale. Les critères d'admissibilité à ce programme ne sont pas du tout ou difficilement adaptés aux besoins.

En effet, l'entreprise doit notamment démontrer que toutes les sources de financement sous forme de subventions et de prêts ont été épuisées. Comment faire cette démonstration et cela dans un délai raisonnable? Nous pensons que le rôle du PIEC devrait plutôt être celui de bougie d'allumage, le premier bailleur de fonds qui s'engage pour que les autres se joignent au projet.

Nous recommandons au gouvernement de revoir les normes du PIEC ou d'envisager un autre programme susceptible de mieux répondre aux besoins des entreprises d'économie sociale de la Capitale-Nationale.

Pour un observatoire de l'économie sociale

Il s'agit ici de mieux documenter l'économie sociale afin de sensibiliser et d'accompagner davantage les jeunes, la population en générale et les acteurs qui y collaborent. Le Pôle propose qu'à partir d'un dispositif à convenir avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et sous la responsabilité du Conseil national de l'économie sociale soit produit périodiquement (annuellement ou aux deux ans) un état de situation du développement à la fois global, par secteur et par statut d'entreprise de l'économie sociale. Il importe maintenant d'être mieux documentés afin de former la relève et orienter notre société vers un avenir durable. Dans un contexte, où nous faisons face à de nombreux défis relatifs à la relève de la main-d'oeuvre et à l'exode des travailleurs vers les centres urbains, nous devons être outillés afin d'être en mesure d'évaluer la portée de l'économie sociale dans nos milieux.

Recommandation no 7 :

Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale recommande la mise en place d'un observatoire en économie sociale.

L'importance d'un plan d'action gouvernemental

Le Pôle se réjouit que le projet de loi-cadre rende obligatoire l'adoption d'un plan d'action gouvernemental et d'une reddition de comptes quant à la mise en œuvre de ce plan. Afin d'assurer un suivi rigoureux, le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale suggère que le premier plan d'action gouvernemental soit quinquennal, avec une évaluation à mi-parcours. Ceci permettra de mesurer le travail réalisé afin de confirmer ou d'infirmer les orientations et indicateurs initialement retenus afin d'assurer la portée et l'efficacité du plan d'action. De plus, le plan d'action devrait être conçu avec transparence, en concertation et consultation des acteurs terrains, notamment les Pôles régionaux d'économie sociale.

C'est dans la pertinence, la qualité et le suivi rigoureux du plan d'action gouvernemental que l'on pourra constater la volonté collective réelle de sortir l'économie sociale et solidaire du titre peu envieux de « sous économie ».

Recommandation no 8 :

Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale adhère à la proposition d'un plan d'action gouvernemental quinquennal et demande une évaluation de mi-parcours permettant de réaliser pleinement les objectifs et orientations et de réajuster les indicateurs identifiés, le cas échéant.

Le plan d'action devrait être conçu avec transparence, en concertation et consultation des acteurs terrains, notamment les Pôles régionaux d'économie sociale.

Le mot de la fin

Le Pôle régional en économie sociale de la Capitale-Nationale tient à nouveau à féliciter le gouvernement du Québec pour son initiative de se doter d'une loi-cadre sur l'économie sociale. La réussite de cette loi-cadre passera par la reconnaissance et le respect des acteurs qui participent au développement au rayonnement de l'économie sociale.

Nos enjeux à tous résident dans la capacité de dépasser les intérêts corporatistes, la capacité de se mobiliser autour d'objectifs communs, la capacité d'adopter une vision globale et rassembleuse; la capacité à utiliser les différences pour construire la convergence.

En somme, le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale réitère au gouvernement du Québec qu'il est prêt à collaborer dans tout le processus menant à l'adoption d'un plan d'action gouvernemental en économie sociale.

Tableau des recommandations du Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale

- Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale adhère à une définition large et inclusive de l'économie sociale. Les membres du Pôle se rallient donc à la définition employée dans le projet de loi no 27, article 3.
- Le Pôle encourage le gouvernement à adopter une vision solidaire sous-tendue par l'économie sociale, et notamment sa visée inclusive, qui laisse place à l'innovation et à l'hybridation des modèles entrepreneuriaux.
- Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale recommande d'intégrer à la Table des partenaires les accompagnateurs des entreprises d'économie sociale que sont les Conférences régionales des élus (CRÉ), les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), les Centres locaux de développement (CLD), les Coopératives de développement régional (CDR), et les réseaux qui représentent les entreprises d'économie sociale dans différents secteurs et les Pôles régionaux.
- Le Pôle recommande que chaque ministère soit concerné et partie prenante de la loi-cadre.
- Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale recommande que le plan d'action gouvernemental comprenne un renouvellement des ententes spécifiques de régionalisation en économie sociale, qu'elles soient gérées par les CRÉ et que les montants soient bonifiés.
- Le Pôle recommande que les programmes et mesures soient adaptés aux réalités de l'économie sociale, et que celle-ci soit reconnue comme un levier performant incontournable au développement régional.
- Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale recommande la mise en place d'un observatoire en économie sociale.
- Le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale adhère à la proposition d'un plan d'action gouvernemental quinquennal et demande une évaluation de mi-parcours permettant de réaliser pleinement les objectifs et orientations et de réajuster les indicateurs identifiés, le cas échéant.

Le plan d'action devrait être conçu avec transparence, en concertation et consultation des acteurs terrains, notamment les Pôles régionaux d'économie sociale.

Membres de la Table de concertation

Au 31 mars 2013, le Pôle régional d'économie sociale de la Capitale-Nationale était composé des personnes suivantes :

Membres	Organismes
Audebrand, Luc	Université Laval
Asselin, Annie	Concertation récupération Québec (Réno-Jouets)
Beaudet, Jacques	CDÉC de Québec
Bonneville, Pierre-Luc	Coopérative de développement régional Québec Chaudière-Appalaches
Bibeault, Valérie	Coopérative de santé de Portneuf-Saint-Basile
Clermont, Mélanie	Fédération régionale des OBNL d'habitation de Québec Chaudière-Appalaches
Caron, Laurence	Université Laval
De Koninck, Marc	Centre de santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale
Dionne, Jean	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Duclos, Constantino	Atelier La Cire Constance
Deslauriers, Vincent	Forum Jeunesse de la région de la Capitale-Nationale
Gauvin, Nathalie	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Gourdeau, Marc	Théâtre Premier Acte
Boucher, Micheline	Centre local de développement de Québec
Leclerc, Marie	Regroupement des groupes des femmes de la Capitale-Nationale
Lépine, Stéphane	Télévision communautaire de Saint-Raymond de Portneuf
Maziade, Linda	Fonds d'emprunt Québec
Gagnon, Marlène	Investissement Québec
Ouellet, Nathalie	Caisse d'économie solidaire Desjardins
Papillon-Darveau Mathieu	Carrefour Tiers Monde-boutique Équimonde
Pelletier, Line	Corporation de développement communautaire de la Côte-de-Beaupré
Savard, Denis	Cité-Joie
Simard, Audrey	Regroupement des centres de la petite enfance région 03-12
Simard, André	CLD de Charlevoix
Sauvageau, Angèle	Carrefour Tiers Monde-boutique Équimonde
Turgeon, Sandra	Fédération des coopératives d'habitation de Québec et Chaudière-Appalaches
Viel, Sandrine	Auberge l'Autre Jardin